

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE DUPUY
COMTÉ D'ABITIBI-OUEST**

06-07-2020

PROCÈS-VERBAL, de la séance ordinaire des membres du conseil municipal de Dupuy, tenue ce six (06) juillet de l'an deux mille vingt (2020), à dix-neuf heures (19h00) à huis-clos sous la présidence du maire Monsieur Rémi Jean à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Ronald Lévesque Josée Leclerc, Denise Morin,
Rémi Kelley, Christian Mongrain Thériault.

Étaient absents le conseiller Michel Beaudette.

Étaient présents également, Marie-Josée Céleste, directrice générale, Nathalie Soucy, secrétaire.

Monsieur Le maire profite de l'occasion pour offrir ses plus sincères condoléances au conseiller Christian Mongrain Thériault pour la perte de son père.

089-2020

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Christian Mongrain Thériault,
Appuyé par Rémi Kelley,
Et résolu à l'unanimité.

QUE l'ordre du jour soit adopté.

Proposition adoptée

090-2020

LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCES ORDINAIRE VITURELLE DU 01 JUIN 2020.

Proposé par Denise Morin,
Appuyé par Ronald Lévesque,
Et résolu à l'unanimité.

QUE les minutes du procès-verbal de la réunion ordinaire à huis clos du 01 juin 2020 soit adopté et signé tel que présenté.

Proposition adoptée

AFFAIRES EN DÉCOULANT

Dossier CNESST Garage; La directrice générale nous indique que le délai demandé jusqu'au 30 octobre 2020, nous a été accordé.

Visite du comptable audit 2019 (09 juillet 2020); La directrice générale nous mentionne que les comptables viennent procéder à la vérification comptable le 09 juillet et que nous sommes dans le dossier pour les deux semaines à venir.

Dossier Mazout; La directrice générale nous dit que le dossier est clos, la facturation qui avait été envoyée à la citoyenne a été réglée.

Nettoyage des bassins; aqueduc; La secrétaire nous informe que suite à l'octroi du contrat une discussion a eu lieu avec le contracteur et les travaux s'effectueront début septembre. Aucun employé municipal n'est sollicité.

Traitements des boues; assainissement des eaux usées; La secrétaire nous dit que suite à l'octroi du contrat une discussion à eux lieu avec le contracteur et les travaux s'effectueront début septembre. Deux employés municipaux sont revendiqués par le sous-traitant.

PPASEP subvention; La secrétaire nous mentionne qu'un courriel a été envoyé pour nous dire que nous aurions des nouvelles d'ici la fin de la semaine.

Ressources humaines;

- 1. Journalier étudiant;** La directrice générale nous fait part de la démission d'une employée suite à un déménagement.
- 2. Embauche;** La directrice générale informe que nous avons procédé à l'embauche d'un journalier qui sera parmi nous dès la mi-août et trois employés ont été engagés pour le camp d'été dans le cadre du programme <<Fond d'emploi et développement social du Canada>>.

ADMINISTRATION ET FINANCE

Sujet traité

ALLOCATION POUR LA GESTION DE LA JOURNÉE DE LA FAMILLE ET DU CITOYEN – ÉDITION 2020 PAR LE CENTRE RÉCRÉATIF DE DUPUY

Les membres du conseil ainsi que le maire demandent une rencontre et le conseiller Rémi Kelley est mandaté pour céder cette rencontre avec le Centre Récréatif de Dupuy, afin de voir la possibilité et les effets de la COVID-19 sur l'activités proposé.

091-2020

VERSEMENT 2019, SUBVENTION JEUNES 4EME VERSEMENT, CRD (17.536.70\$); APPROBATION

CONSIDÉRANT QUE le Centre Récréatif à présenter les états financiers le 01 juin 2020.

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Christian Mongrain Thériault,
Appuyé par Ronald Lévesque,
Et résolu à l'unanimité.

QUE la Municipalité de Dupuy accorde une subvention de 17 536.70\$ au Centre Récréatif de Dupuy pour le 4^e versement soit aux dépôts des états financiers activités 2019.

092-2020

ANALYSE DE VULNÉRABILITÉ À COMPLÉTER SUITE AU RÈGLEMENT SUR LE PRÉLÈVEMENT DES EAUX ET LEUR PROTECTION (RPEP)

CONSIDÉRANT QUE les articles 68 et 75 du règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, imposent aux responsables des prélèvements municipaux alimentant plus de 500 personnes (catégorie 1) la production et la mise à jour aux cinq ans d'un rapport d'analyse de la vulnérabilité de leur source.

CONSIDÉRANT QUE le délai est avril 2021 pour soumettre notre analyse et que l'analyse prend plus de 6 mois à réaliser.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité n'a toujours pas reçus de réponses pour la demande de subvention.

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Denise Morin,
Appuyé par Christian Mongrain Thériault,
Et résolu à l'unanimité.

QUE la municipalité de Dupuy a reçu la soumission de l'entreprise *TECHNOREM* pour un montant de 14 431.00\$ plus taxes afin de conformer à l'exigence du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

IL EST CONVENU QUE la municipalité de Dupuy attende jusqu'au 10 juillet pour la confirmation de la subvention, passer ce délai le conseil municipal de Dupuy autorise la directrice générale à accepter la soumission et à procéder.

093-2020

STRATÉGIE D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE 2019-2025; ACTION À PRENDRE

CONSIDÉRANT QUE La municipalité de Dupuy doit déposer son rapport avant le 30 septembre 2020.

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Rémi Kelley,
Appuyé par Ronald Lévesque,
Et résolu à l'unanimité.

QUE ...la municipalité de Dupuy choisit les options dans le bilan 2019 de la stratégie d'économie d'eau potable. "Actions supplémentaires à réaliser si l'objectif de consommation résidentielle n'est pas atteint".

- **Si l'objectif de consommation résidentielle n'est pas atteint au Bilan 2019**, sensibiliser annuellement les citoyens à la valeur de l'eau par au moins quatre des options suivantes d'ici le 1er septembre 2022. Deux et trois des options suivantes sont requises d'ici le 1er septembre 2020 et le 1er septembre 2021 respectivement;

OPTION 2 Participer au programme de sensibilisation Municipalité Écon'eau de Réseau Environnement, à un programme équivalent ou à une campagne de sensibilisation citoyenne.

- **Si l'objectif de consommation résidentielle n'est pas atteint au Bilan 2019**, montrer annuellement l'exemple en tant que municipalité en mettant en place au moins quatre des options suivantes d'ici le 1er septembre 2022. Deux et trois des options suivantes sont requises d'ici le 1er septembre 2020 et le 1er septembre 2021 respectivement :

OPTION 3 Mettre en place une directive pour remplacer les toilettes, urinoirs et robinets de salle de bain par des équipements certifiés WaterSense dans les immeubles municipaux.

OPTION 8 Mettre en place une réserve financière dédiée aux infrastructures d'eau.

094-2020

COMPTES À PAYER

ATTENDU QUE le conseil prend en compte la liste des autorisations de paiement du mois de juin 2020 faite conformément aux engagements de crédit et aux dépenses autorisées;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Christian Mongrain Thériault,
Appuyé par Rémi Kelley,
Et résolu à l'unanimité.

QUE la liste des autorisations de paiement du mois de juin 2020 au montant de 115 795.69\$ soit approuvée et d'en autoriser le paiement.

Proposition adoptée.

APPUIS, CONTRATS ET MANDATS

095-2020

COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT; DEMANDE D'ACQUISITION DE TERRAIN; DOSSIER VINCENT HUOT

CONSIDÉRANT QUE M. Vincent Huot demande d'acquérir une parcelle de terrain appartenant à la municipalité de Dupuy. (2 décembre 2019)

CONSIDÉRANT QUE selon le Règlement #204 les dimensions maximales d'un terrain doivent être de 1 300.58 mètres² soit 30.48 mètres² de largeur par 42.67 mètres² de profondeur, votre terrain est déjà dérogatoire puisqu'il excède de 195.22 mètres² la dimension maximale autorisée.

CONSIDÉRANT QUE le comité CCU refuse la demande.

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Josée Leclerc,
Appuyé par Denise Morin,
Et résolu à l'unanimité.

QUE le conseil municipal accepte la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et l'avis de l'inspecteur municipal et refuse la demande.

096-2020

COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT; DEMANDE D'ACQUISITION DE TERRAIN; DOSSIER JULES AYOTTE

CONSIDÉRANT QUE M. Jules Ayotte demande l'achat de terrains adjacent à son terrain côté sud-est ainsi que l'achat d'une ruelle située au sud de son terrain et appartenant tous à la municipalité de Dupuy. (14 juillet 2019, 16 septembre 2019)

CONSIDÉRANT QUE selon le Règlement #204 les dimensions maximales d'un terrain doivent être de 1 300.58 mètres² soit 30.48 mètres² de largeur par 42.67 mètres² de profondeur, votre terrain est déjà dérogatoire puisqu'il excède de 195.22 mètres² la dimension maximale autorisée.

CONSIDÉRANT QUE le comité CCU refuse la demande.

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Denise Morin,
Appuyé par Ronald Lévesque,
Et résolu à l'unanimité.

QUE le conseil municipal aille dans le même sens que le comité consultatif d'urbanisme et l'avis de l'inspecteur municipal et refuse l'acquisition de terrain et la ruelle.

097-2020

COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT; DEMANDE D'ACQUISITION DE TERRAIN; DOSSIER JONATHAN AYOTTE

CONSIDÉRANT QUE M. Jonathan Ayotte demande l'achat de terrains, Matricule 1510 54 1461 / Cadastre 3 870 839. (16 août 2019)

CONSIDÉRANT QUE le terrain que vous souhaitez acquérir n'appartient pas à la municipalité de Dupuy, mais à la Fabrique de Dupuy.

CONSIDÉRANT QUE le comité CCU ne peut statuer sur la demande.

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Josée Leclerc,
Appuyé par Denise Morin,
Et résolu à l'unanimité.

QUE le conseil municipal aille dans le même sens que le comité consultatif d'urbanisme et l'avis de l'inspecteur municipal la municipalité de Dupuy ne peut accéder à votre demande.

098-2020

COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT; DEMANDE D'ACQUISITION DE TERRAIN; DOSSIER MARIO GAUDREAU

CONSIDÉRANT QUE M. Mario Gaudreau demande l'achat de parcelle de terrain appartenant à la municipalité de Dupuy (28 mars 2018).

CONSIDÉRANT QUE selon le Règlement #204 les dimensions maximales d'un terrain doivent être de 1 300.58 mètres² soit 30.48 mètres² de largeur par 42.67 mètres² de profondeur, votre terrain est déjà dérogatoire puisqu'il excède de 789.72 mètres² la dimension maximale autorisée.

CONSIDÉRANT QUE le comité CCU refuse la demande.

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Ronald Lévesque,
Appuyé par Denise Morin,
Et résolu à l'unanimité.

QUE le conseil municipal aille dans le même sens que le comité consultatif d'urbanisme et l'avis de l'inspecteur municipal la municipalité de Dupuy se voit dans l'obligation de refuser votre demande.

099-2020

NOMINATION DES ORGANISMES BÉNÉVOLES 2019

CONSIDÉRANT QUE la politique de reconnaissance de la municipalité de Dupuy.

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Christian Mongrain Thériault,
Appuyé par Rémi Kelley,
Et résolu à l'unanimité.

QUE la municipalité de Dupuy nomme « la bibliothèque », l'organisme bénévole de l'année 2019 à Dupuy pour saluer l'implication des membres ainsi que les nombreuses rénovations;

QUE la nomination de l'organisme bénévole soit soulignée et qu'un cocktail sera organisé pour les membres au courant de l'automne ;

Proposition adoptée.

100-2020

PLAN DE DÉCONFINEMENT;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement prolonge pour les municipalités l'état d'urgence sanitaire de semaines en semaines, mettant ainsi un frein à tout ce qui n'est pas considéré comme un service essentiel selon la loi.

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Christian Mongrain Thériault,
Appuyé par Rémi Kelley,
Et résolu à l'unanimité.

QUE le camp d'été, parc école et gym nature soit déconfiner.

QUE le bureau municipal, garage municipal reste fermé au public mais reste que les employés demeurent disponible pour répondre aux citoyens.

QUE la bibliothèque, studio mise en forme, comité jeunesse, service de garde, parc, municipaux, nuisance, et Skate Park ne sont pas considérer comme service essentiel demeurent fermés.

AFFAIRES DU MAIRE

- Monsieur Jean nous informe que la M.R.C. regarde pour être son propre promoteur dans le dossier d'internet autre vitesse en Abitibi Témiscamingue.
- Monsieur Jean nous mentionne qu'il y a eue un dépôt de la part de la CPTAQ afin que toute demande soit d'une maison par lot.

AFFAIRES DES CONSEILLERS

Ronald : Monsieur Lévesque nous parle qu'il aimerait vendre les lots épars, madame Céleste lui rappelle l'état d'urgence sanitaire et ce n'est pas un service essentiel.

Rémi : Monsieur Kelley nous parle d'une demande de droit de chasse sur les terrains de la municipalité de Dupuy on lui demande de valider l'information auprès de la conservation de la faune et parc. De plus il nous mentionne qu'il y a un poste d'afficher à l'aréna de Dupuy.

Josée: Étant la responsable du comité de la bibliothèque madame Leclerc à eue une rencontre avec le Centre Récréatif de Dupuy afin de connaître leurs avis sur le regroupement possible " LOISIRS SPORTS ET CULTURE ".

COURRIER

- RAPPORT D'HYGIÈNE – MESURE MONOXYDE DE CARBONNE (DÉGELEUSE À PONCEAU)

101-2020

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Christian Mongrain Thériault,
Appuyé par Ronald Lévesque
Et résolu à l'unanimité :

QUE la séance soit levée à 21H33

Proposition adoptée.

Rémi Jean

Rémi Jean
MAIRE

Marie-Josée Céleste

Marie-Josée Céleste
DIRECTRICE GÉNÉRALE